

**Zeitschrift:** Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires

**Herausgeber:** Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

**Band:** 5 (1901)

**Artikel:** Coutumes de la vallée de Bagnes

**Autor:** Courthion, M.L.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-110180>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

2. Schau wie bin i en luschtiger Bue!  
 Wie kann ich so luschtig sein!  
 Schau was han i für Strümpfeli a!  
 Schau was han i für Bündeli dra!  
 Mei Bündeli, mei Strümpfeli,  
 [: Mei Neschteli, mei Schue :]  
 Schau wie bin i en luschtiger Bue,  
 Wie kann ich so luschtig sein !

Die anderen Strophen bringen alle je zwei weitere Stücke der Kleidung eines Appenzeller Burschen in folgender Reihe:

Höserli, Trägerli,  
 Hemdeli, Göllerli,  
 Westeli, Rückeli,  
 Chütteli, Chnöpfeli,  
 Hüeteli, Strüsseli.

Der \* bezeichnete Ton wird wiederholt, so oft man wieder an dem „Neschteli“ angelangt ist.

Tobler 1, 156; Erk-Böhme 2, 763 No. 1002; Meier, Schwäb. Volksll. 162.

## Coutumes de la vallée de Bagnes

Par M. L. Courthion (Genève)

De toutes les vallées latérales du Valais, Bagnes est celle qui abandonne avec le plus d'empressement et de facilité les croyances et les habitudes d'autrefois.

Depuis de longues années déjà, le Bagnard est devenu nomade. Mais, comme la grande émigration lui est un supplice, il a coutume de revenir au foyer de temps à autre et il y finit généralement ses jours. Ce va et vient, dû aux fléaux qui se sont abattus sur la contrée vers le commencement du siècle, aux événements politiques et à l'accroissement de la population, sape lentement le vieil esprit de la coutume et détruit petit à petit ce qui faisait le charme et l'originalité de ce pays si poétique. Il nous importe donc de recueillir, pendant qu'il en est encore temps, les souvenirs d'un passé qui s'en va. Il nous en échappe beaucoup, car la génération actuelle est déjà en majorité positive; mais ce n'est là qu'un motif de plus de nous hâter.

I. Le dimanche des Rameaux, le dernier du Carême, est une fête pour les enfants. Les palmes y sont remplacées par des

branches de genévrier. Les adultes en portent à la main, au chapeau, à la boutonnière ou au corsage; quant aux enfants, on leur réserve les plus belles tiges, dans lesquelles ils piquent des pommes roses et de savoureux gâteaux de pâte durcie, taillée en bandes, puis roulée en spirale. Parrains et marraines ont la sainte mission d'approvisionner leurs filleuls de *rosaces* et de *michons*, et l'église devient ce jour-là une immense bonbonnière.

II. Le 5 février, jour de la Ste-Agathe, chaque ménage fait bénir à l'église du pain, que l'on se partage dans la famille afin d'écartier les maléfices, quelques poignées de sel qu'on distribue aux bestiaux afin de leur épargner l'approche des *folatons* et du démon, une pelote de fil de chauvre fait à la maison et que l'on répartit ensuite entre les effets de lingerie et d'habillement fabriqués dans l'année.

III. Le Samedi-Saint (veille de Pâques), après que les cloches sont restées deux jours muettes, *Marie-Madeleine*, la plus considérable que possède le diocèse, jette ses mâles accents à travers la vallée dès que le prêtre à l'autel a entonné le *Gloria in excelsis*. Alors, parmi ceux qui ne sont pas à l'église, chacun se précipite vers le ruisseau, le torrent, la rivière ou la fontaine, pour s'y laver les mains avant les dernières envolées de l'airain sacré; car on affirme que ce matin-là, à la voix de la grand'cloche, toute eau courante se transforme en messagère de bénédictions et notamment épargne les verrues aux mains.

IV. A la suite d'un décès, la famille en deuil devait autrefois *donner les fèves*. Ce féculent constituait, il y a un siècle environ, l'essentielle nourriture de la contrée; depuis, il a été détrôné par la pomme de terre. Ces fèves bouillies se distribuaient par écuelles aux pauvres et même à des enfants qui accouraient plutôt par curiosité que par besoin. Cet usage a complètement disparu.

V. Les fiançailles se font encore de nos jours sous le couvert du secret le plus absolu. Les projets de mariage ne sont révélés aux parents eux-mêmes qu'au cours des derniers jours précédant la publication des bans. Afin de tout dissimuler jusqu'à la dernière minute, on attend pour *aller marquer* (inscription des bans) que la nuit soit complète: c'est alors seulement que l'on gagne le presbytère par quelque sentier détourné. D'ailleurs, il est fort rare que la future ose se montrer à l'église le jour de la première publication: il faut qu'elle

attende, pour braver l'attention publique, l'heure où elle sera mieux accoutumée à sa nouvelle situation.

Depuis quelques années, toutefois, il en est qui se risquent à laisser entendre à demi-mot aux intimes «ce que l'on va faire». L'introduction du mariage civil (1876) a sensiblement contribué à la décadence de l'ancien usage: la nécessité de se faire afficher à la *maison commune*, de se faire inscrire en deux endroits, et à un bureau non ouvert la nuit, a rendu plus ardue la diplomatie des sentiers secrets.

VI. Le jour du mariage, un ou plusieurs membres du cortège, profitant d'un instant de distraction de l'époux, cachent la mariée soit chez un familier soit dans un établissement public du village. La favorite du jour doit se prêter de bonne grâce à cette supercherie et, bon gré, mal gré, attendre que son conjoint ait réussi à la retrouver. Nul ne doit, sous peine de passer pour un niais, se prêter à simplifier la tâche du nouveau marié.

VII. Le jour du carnaval, pendant que toute la jeunesse est en fête, si les mamans, cuisinières obligatoires ce jour-là, se laissent un distraire instant, un visiteur inattendu, s'introduisant d'un pas furtif dans la cuisine, décroche vivement le pot au feu de la crêmaillère et s'en va le cacher. Si la victime n'est pas mariée, le mauvais plaisant dispose à son profit de ce gras repas (le dernier avant Pâques); si le tour est joué à une famille entière, on se borne à dissimuler la copieuse marmite dans un coin de la maison.

La plaisanterie est forte et d'un goût douteux, mais il serait bien de plus mauvais goût de ne pas la prendre en bonne part.

VIII. La manière adoptée pour l'expression des souhaits de bonne année mérite aussi d'être signalée. C'est à qui crierà le premier: «Bon jour, bon an!». Un bon souhaiteur se lève de grand matin afin de guetter dans quelque coin insoupçonné les personnes avec lesquelles il a quelques jours auparavant parié la *goutte* ou *une quartette*. Dissimulé derrière une porte, derrière l'encadrement d'une fenêtre, au tournant d'une ruelle, n'importe où, il apparaît brusquement en jetant l'exclamation convenue au nez de son *partner*. Ce dernier, à moins qu'il n'ait flairé le manège, est pincé et, n'ayant pu crier le premier, paie la consommation. Souvent l'un et l'autre crient en même temps, et quelquefois un tiers, survenant, les surprend tous deux.